

Séance du 9 avril 2015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Etchegaray, Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde, M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu, Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Cinquième vente de documents réformés.

Pour la cinquième année, la Médiathèque souhaite organiser une vente des documents désherbés de ses collections. Les ouvrages concernés sont ceux qui, voués à la destruction pour des raisons d'obsolescence ou de manque de place, n'ont pas d'intérêt pour la conservation mais sont encore en « bon » état.

Organisée au sein des locaux de la médiathèque centre-ville, 10 rue des Gouverneurs, leur vente aux prix de 1 € pour les livres et CD audio et 0,10 € pour les magazines sera assurée par le personnel de l'établissement entre 10h et 19h le 23 avril 2015.

Les invendus seront ensuite éliminés suivant le circuit de tri sélectif.

Depuis son démarrage en 2010, cette vente a un impact positif sur l'image de la Ville qui évite le gaspillage tout en permettant aux acheteurs de s'offrir des livres à un coût très modéré. C'est pourquoi, pour cette vente 2015, la date proposée est celle du jeudi 23 avril qui correspond à la Journée Mondiale du Livre et du Droit d'Auteur. Symbole fort pour cet événement, il permet de mettre en évidence le rôle du Livre et de la Lecture comme moyen d'émancipation et de développement de la personne.

Le fruit de la vente est traditionnellement reversé à une association caritative mais, en 2015, il est proposé d'utiliser cette somme pour l'achat de livres neufs destinés à la bibliothèque de la Maison d'Arrêt. Ainsi le livre sera accessible à tous, en tous lieux.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'organisation de cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son organisation ;
- de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessus dans le cadre de la régie des recettes de la Médiathèque municipale ;
- d'approuver le principe de l'utilisation de la recette générée au bénéfice de l'achat de livres neufs pour la bibliothèque de la Maison d'Arrêt de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.